AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N° 90/2026/DRANEF-FM

Le Directeur Régional de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Fès-Meknès, procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics :

Objet de la prestation : Réalisation d'une étude de diagnostic en vue de la réhabilitation et de la transformation du logement administratif en locaux administratifs, ainsi que l'aménagement et l'entretien des bureaux au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Fès-Meknès.

Consistance de la prestation

N° Prix	Désignation	Caractéristique et spécification	Unité	Quantité	Garanties exigées
1	**Mission 1 :** Réalisation d'une étude de diagnostic de l'état existant du logement administratif vacant, en vue de sa réhabilitation et de sa transformation en locaux administratifs, ainsi que de deux (02) bureaux situés au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Fès-Meknès, en vue de leur aménagement et de leur entretien.	**1. Objet de la mission** La présente mission consiste à réaliser un diagnostic détaillé de l'état existant des ouvrages concernés par la prestation au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Fès-Meknès, portant sur les deux interventions suivantes : ➢ **Intervention n° 1 :** Diagnostic du logement administratif vacant en vue de sa réhabilitation et de sa transformation en locaux administratifs. ➢ **Intervention n° 2 :** Diagnostic de deux (02) bureaux administratifs en vue de leur aménagement et de leur entretien. Le diagnostic devra permettre d'évaluer l'état de conservation des ouvrages et des équipements existants, d'identifier les désordres et dégradations éventuels, de déterminer les travaux nécessaires et de proposer les solutions techniques appropriées. **2. Contenu de la mission** Le titulaire procédera aux visites des lieux, aux relevés nécessaires et aux investigations appropriées pour établir un diagnostic complet de chacune des deux interventions. **2.1. Intervention n° 1 : Logement administratif vacant** Cette intervention portera sur l'examen de l'état existant du logement administratif vacant, en vue de sa réhabilitation et de sa transformation en locaux administratifs. Le diagnostic comprendra notamment : ➢ La présentation de la situation du bâtiment sur un extrait de carte topographique à l'échelle 1/50 000, ainsi que les plans et croquis nécessaires à l'identification des ouvrages ; ➢ La description de l'état général du bâtiment, de ses espaces intérieurs et extérieurs, de ses dépendances éventuelles et de ses principales caractéristiques ; ➢ L'établissement de fiches techniques	Forfait	1	L'entreprise doit présenter, **sous peine d'écartement de son offre** un cautionnement d'un montant de **Deux Mille (2000,00)** Dhs et **qui doit être déposés au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Fès-Meknès, contre accusé de réception, avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des offres des concurrents.** Ce cautionnement sera libéré après avoir exécuté la dépense en question, le cas contraire sa confiscation au profit de la DRANEF de Fès Meknès.

descriptives des ouvrages et équipements existants ;

- L'examen des éléments de gros œuvre, de maçonnerie, des cloisons, des enduits, des dallages et des revêtements ;
- L'examen des toitures, terrasses, couvertures et systèmes d'étanchéité ;
- Le diagnostic des menuiseries en bois, métalliques et autres, de la ferronnerie, des vitrages, des faux plafonds et des ouvrages de finition ;
- Le diagnostic des installations électriques, des dispositifs de protection, des circuits de mise à la terre et des équipements d'éclairage ;
- Le diagnostic des installations de plomberie, des équipements sanitaires, des réseaux d'alimentation et d'évacuation ainsi que des ouvrages d'assainissement accessibles ;
- L'examen des peintures intérieures et extérieures et de l'ensemble des finitions ;
- L'identification et la localisation des anomalies, désordres et dégradations constatés ;
- L'établissement d'un plan de repérage des désordres, accompagné d'un reportage photographique légendé ;
- La proposition de solutions techniques adaptées à la réhabilitation et à la transformation du logement en locaux administratifs, avec justification des choix retenus ;
- L'établissement des avant-métrés détaillés et de l'estimation financière des travaux préconisés.
- Le titulaire devra également tenir compte de la nouvelle affectation des locaux et proposer, dans le cadre du diagnostic, les adaptations nécessaires à leur utilisation administrative.

2.2. Intervention n° 2 : Deux bureaux administratifs

Cette intervention portera sur le diagnostic de l'état existant de deux (02) bureaux administratifs situés au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Fès-Meknès, en vue de leur aménagement et de leur entretien.

Pour chacun des deux bureaux, le titulaire devra :

- Décrire l'état existant et relever les caractéristiques principales des locaux ;
- Examiner l'état des murs, cloisons, plafonds, sols, revêtements et finitions ;
- Vérifier l'état apparent des menuiseries, des portes, des fenêtres, des vitrages et de la quincaillerie ;

		➢ Examiner les installations électriques, les prises de courant, les interrupteurs et les équipements d'éclairage ; ➢ Examiner les installations de plomberie et les équipements sanitaires, lorsqu'ils existent ; ➢ Identifier les anomalies et dégradations nécessitant une intervention ; ➢ Établir un reportage photographique permettant de justifier les constats effectués ; ➢ Proposer les solutions techniques adaptées aux besoins d'aménagement et d'entretien de chaque bureau ; ➢ Établir les avant-métrés détaillés et l'estimation financière des travaux préconisés. Les constats, les solutions techniques, les quantités et les estimations financières seront présentés séparément pour chacun des deux bureaux, afin de permettre une identification précise des interventions à réaliser. **2.3. Mémoire technique et solutions préconisées** Pour chacune des deux interventions, le titulaire établira un mémoire technique descriptif et explicatif présentant les solutions proposées, leur justification et les conditions de leur mise en œuvre. Ce mémoire comprendra notamment : ➢ La description détaillée des travaux préconisés par nature d'ouvrage et par corps d'état ; ➢ La justification technique des solutions retenues ; ➢ Les spécifications des matériaux et matériels à utiliser ; ➢ Les prescriptions techniques relatives aux modes d'exécution des travaux ; ➢ Les avant-métrés détaillés des travaux ; ➢ L'estimation financière détaillée par nature d'ouvrage et par corps d'état. Les propositions devront être adaptées aux constats effectués sur site, aux besoins fonctionnels des locaux et aux exigences techniques et réglementaires applicables. **3. Livrables et remise du dossier** À l'issue de cette mission, le titulaire remettra un dossier de diagnostic comprenant les pièces suivantes : **Pour l'intervention n° 1 : Logement administratif vacant** Rapport détaillé de diagnostic ; ➢ Fiches techniques des ouvrages et équipements ; ➢ Plans, croquis et documents graphiques nécessaires ;			

- Plan de repérage des désordres et dégradations ;
- Reportage photographique légendé ;
- Mémoire technique des solutions préconisées ;
- Avant-métrés détaillés et estimation financière des travaux de réhabilitation et de transformation.

Pour l'intervention n° 2 : Deux bureaux administratifs

- Rapport de diagnostic des deux bureaux ;
- Fiches descriptives des ouvrages et équipements concernés
- Plans ou croquis de repérage nécessaires ;
- Reportage photographique légendé ;
- Mémoire technique des solutions préconisées pour chaque bureau ;
- Avant-métrés détaillés et estimations financières présentés séparément pour chacun des deux bureaux.

Les dossiers devront permettre d'identifier clairement les travaux propres à chaque intervention, sans confusion entre les quantités, les solutions techniques et les estimations financières correspondantes.

4. **Nombre d'exemplaires et supports de remise**

Le dossier provisoire de la mission sera remis en quatre (04) exemplaires pour examen et observations du maître d'ouvrage.

Après prise en compte des observations et approbation de la version provisoire, le titulaire remettra quatre (04) exemplaires de la version définitive ainsi que quatre (04) supports numériques contenant l'ensemble des documents produits.

Les documents numériques seront fournis dans des formats exploitables sous Windows, notamment :

- Les rapports et pièces écrites aux formats Word et PDF ;
- Les tableaux des avant-métrés et les estimations financières aux formats Excel et PDF ;
- Les plans et documents graphiques dans des formats numériques appropriés ;
- Les photographies sous forme de fichiers numériques classés et légendés.

La version définitive devra intégrer l'ensemble des observations formulées par le maître d'ouvrage et présenter des documents complets, cohérents et directement exploitables pour la préparation des phases ultérieures de l'étude.

2	**Mission2 :** Etablissement des devis et des dossiers de consultation des entreprises	A l'issu de cette mission, les livrables ci-dessous seront fournis : a) les cahiers des prescriptions spéciales (C.P.S) auquel sont annexés : • Le cahier des clauses administratives • Le cahier des clauses techniques et devis descriptif des ouvrages ; • Le cadre du bordereau des prix ; • Le cadre du détail estimatif ; • Les plannings généraux des travaux élaborés dans le cadre de la phase précédente ; b) Un avant métré détaillé par entité ; c) Une estimation détaillée par entité ; Le dossier complet de ce dossier sera remis en Quatre (4) exemplaires en version(s) provisoire(s) et en Quatre (4) exemplaires en version définitive après approbation de ou des édition(s) provisoire(s). Et sur support informatiques (CD) en 4 exemplaires pour la version définitive (sous Windows) : Fichiers WORD/ EXCEL pour le texte et fichiers AUTOCARD pour les plans.	Forfait	1	

Lieux d'exécution : Siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Fès-Meknès.

Délai d'exécution : Le délai global d'exécution de la prestation est fixé à **trente (30) jours**, répartis comme suit : **Vingt (20) jours pour la Mission 1**, relative à la réalisation de l'étude de diagnostic de l'état des lieux, et **dix (10) jours pour la Mission 2**, relative à l'établissement des devis et des dossiers de consultation des entreprises. Ce délai court à compter de la date de notification du bon de commande. Le délai de la Mission 2 commence à courir à compter de la date d'approbation des livrables de la Mission 1.

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : Avant le 23/11/2026 à 13h 00

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Renseignements complémentaires :

Le programme des études techniques porte sur les différents corps d'état et structures concernés, tels que détaillés dans le tableau ci-dessous.

	Localisation		Type de structure	Etude de diagnostic
	X	Y		
DRANEF FM-Siège	536 629	382 091	Logement administratif vacant	Étude de diagnostic en vue de la réhabilitation et de la transformation du logement administratif en locaux administratifs
	536 598	382 103	Bâtiment administratif	Étude de diagnostic relative à l'aménagement et à l'entretien des bureaux

AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS
Noureddine AOID
Directeur Régional
Fès-Meknès